

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: [www.au.int](http://www.au.int)

---

## CONSEIL EXÉCUTIF

Quarantième session ordinaire

20 janvier - 03 février 2022

Addis-Abeba, Éthiopie

EX.CL/1322(XL)

Original: anglais

## RAPPORT INTERIMAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES AU TITRE DU THÈME DE L'UNION AFRICAINE POUR L'ANNÉE 2021



**ARTS, CULTURE AND HERITAGE:**  
Levers for Building the Africa we Want

OSC61872 – 138/15/24

**RAPPORT ANNUEL SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS  
ÉNONCÉES DANS LA FEUILLE DE ROUTE DU THÈME DE L'ANNÉE  
2021 DE L'UA**

**FÉVRIER 2021 À FÉVRIER 2022**

**Thème: « *Arts, Culture et Patrimoine : Leviers pour construire  
l'Afrique que nous voulons* »**

## I. INTRODUCTION

1. Le thème de l'année de l'Union africaine de 2021: « **Arts, Culture et Patrimoine: Leviers pour construire l'Afrique que nous voulons** » a été lancé par S.E. Felix Tshisekedi, Président de la République démocratique du Congo (RDC), Président de l'Union africaine, à l'occasion de la 34ème Session de la Conférence de l'Union africaine qui s'est tenue du 6 au 7 février 2021. Depuis son lancement, la Commission de l'UA s'est engagée dans la mise en œuvre des activités et programmes énoncés dans la note conceptuelle de la feuille de route sur le thème l'année. Ces activités et programmes, qui ont été mis en œuvre, avaient pour objectifs de vulgariser le thème de l'année au sein des États membres de l'UA, auprès des partenaires des secteurs des arts, de la culture et du patrimoine, notamment les institutions culturelles panafricaines, au niveau international et auprès des citoyens africains, en général.

2. L'un des mandats du Département de la santé, des affaires humanitaires et du développement social (HHS) consiste à élaborer des politiques culturelles au niveau continental et à veiller à la mise en œuvre de ces politiques par les États membres de l'UA. D'où la mise en œuvre du thème de l'année par le Département de la santé, des affaires humanitaires et du développement social notamment le pôle du projet phare de l'Agenda 2063 de l'UA : « **Le Grand Musée de l'Afrique, Mémorial permanent de la traite des esclaves** », qui vise à présenter le riche patrimoine culturel du continent, et qui sera accueilli par la République algérienne démocratique et populaire au nom du continent.

3. La mise en œuvre des activités et des programmes de l'année des arts, de la culture et du patrimoine a montré clairement que cette décision intervient au bon moment. Par ailleurs, la mise en œuvre de la décision 772(XXXIII) de la Conférence sur les arts, la culture et le patrimoine, qui invite les États membres à allouer au moins 1 % de leur budget national à ce secteur d'ici à 2030, permettra de renforcer le rôle, le profil et la visibilité du secteur à travers le continent. Le renforcement et la promotion des artistes, des travailleurs du secteur culturel et des chefs traditionnels qui sont les dépositaires et les responsables de la mise en œuvre de divers programmes dans les secteurs des arts, de la culture et du patrimoine sur le continent, revêtent une importance capitale.

4. En liaison avec le thème de l'année, le Département de la santé, des affaires humanitaires et du développement social a fait avancer la mise en œuvre des projets ci-après :

- i. La création du Grand Musée de l'Afrique (GMA), un mémorial permanent de la traite des esclaves.
- ii. L'utilisation de la culture et des arts pour renforcer et promouvoir l'identité africaine, l'héritage commun et les valeurs partagées.
- iii. La promotion de l'identité africaine, du patrimoine commun et des valeurs partagées grâce à l'économie créative.

5. Le présent rapport résume les activités menées entre février 2021 et février 2022 et s'articule autour de six (6) sections, dont l'introduction. La section II présente les activités entreprises, la section III décrit les étapes et les résultats, la section IV

présente l'impact, la section V propose les enseignements tirés et la section VI formule les recommandations et les actions de suivi.

## II. ACTIVITÉS

6. La feuille de route du thème de l'UA de l'année 2021 comporte cinquante-huit (58) activités qui ont été recommandées par la Commission de l'UA, les États membres et les partenaires. En dépit des défis majeurs posés par la pandémie de Covid-19 et du manque de ressources financières, la Commission de l'UA, en collaboration avec les États membres et les partenaires, a pu mettre en œuvre avec succès au moins soixante pour cent (60%) des activités énoncées dans la feuille de route du thème de l'année 2021. Certaines activités sont encore en cours de mise en œuvre.

7. L'annexe 1, ci-dessous, présente les activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du thème de l'année 2021 de l'UA. L'annexe 2 propose une liste des activités et des programmes à réaliser en 2022, compte tenu de la décision prise par les organes politique de l'UA de prolonger la mise en œuvre des activités de la feuille de route du thème de l'année 2021 jusqu'en décembre 2022.

## III. ÉTAPES IMPORTANTES ET RÉSULTATS

8. Les étapes importantes et les résultats de la mise en œuvre du thème de l'année de l'UA peuvent être classés en cinq (5) domaines principaux :

### A. *Instruments politiques au niveau continental sur les arts, la culture et le patrimoine*

- Lancement de l'entrée en vigueur de la Charte pour la Renaissance culturelle africaine de 2006. La Charte pour la Renaissance culturelle africaine est le principal instrument politique au niveau continental dans le domaine des arts, de la culture et du patrimoine. Son entrée en vigueur et sa mise en œuvre vont, sans aucun doute, contribuer à l'amélioration de la promotion et de l'établissement du profil du secteur afin qu'il contribue au développement, à la promotion de l'identité africaine, aux valeurs partagées, à une culture pour la paix et à la cohésion sociale. À ce jour, les dix-sept (17) États membres de l'UA ci-après ont ratifié cet instrument : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo Tchad, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Guinée, Mali, Malawi, Nigeria, Niger, République démocratique du Congo et Sénégal.
- Approbation du projet de loi-modèle de l'Union africaine sur la protection des biens et du patrimoine culturels par la sixième (6<sup>e</sup>) session ordinaire du Comité technique spécialisé sur la justice et les affaires juridiques (CTS-JLA) qui s'est tenue en format virtuel, du 22 au 24 septembre 2021.
- Détermination accrue pour la protection des biens et du patrimoine culturels sur le continent grâce à l'utilisation des instruments juridiques

aux niveaux continental et international comme référence pour le renforcement des cadres législatifs nationaux dans ce domaine.

- Projet de statut du Centre d'études linguistiques et historiques de tradition orale (CELHTO) validé par les experts des États membres.
- Position africaine commune sur la restitution des biens et du patrimoine culturels élaborée au cours de l'atelier continental d'experts sur la restitution des biens et du patrimoine culturels, tenu à Dakar (Sénégal), en collaboration avec le Gouvernement du Sénégal et l'*Open Society Initiative for West Africa* (OSIWA).

*B. Industries culturelles et créatives (ICC) sur le continent.*

- Le Plan d'action révisé de l'Union africaine sur les industries culturelles et créatives a été validé par des experts des États membres et vulgarisé. Ce Plan d'action révisé de l'UA sur les industries culturelles et créatives est un outil destiné à orienter les États membres dans l'élaboration d'instruments politiques dans le secteur de l'économie créative. Il est guidé par les principes ci-après : stimuler la croissance économique des ICC ; promouvoir l'inclusion sociale, la cohésion, la consolidation de la paix et l'intégration africaine ; respecter la diversité des expressions et les identités culturelles africaines ; sauvegarder le patrimoine culturel, notamment le rapatriement et la restitution des biens culturels d'origine africaine ; protéger les droits de propriété intellectuelle ; promouvoir le respect des instruments normatifs ; renforcer la coopération internationale dans les ICC et protéger les droits culturels et la liberté d'expression.
- L'économie créative sur le continent a été promue à travers des partenariats avec le Sommet de l'Afrique créative (CANEX) de la Banque d'Import-Export (AFREXIM Bank), qui s'est tenu à Durban (Afrique du Sud), les 19 et 20 novembre 2021; la 7e édition des Trophées de la musique africaine (*All Africa Music Awards* (AFRIMA) qui a eu lieu à Lagos (Nigeria), le 21 novembre 2021, la 27e édition du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO) qui s'est tenu à Ouagadougou (Burkina Faso), du 16 au 23 octobre 2021 ; l'*Africa Fashion Reception et l'Africa Celebrates* (le Festival de la Mode et la Célébration de la culture), à Addis Abeba (Éthiopie), du 16 au 21 octobre 2021.
- Les Statuts de la Commission africaine de l'audiovisuel et du cinéma (AACC) sont vulgarisés et promus dans divers forums, dont la 74ème édition du Festival de Cannes et le FESPACO.

*C. Grand Musée d'Afrique (GMA), Protection du patrimoine et lutte contre le trafic illicite des biens culturels.*

- Le Grand Musée d'Afrique et le projet de Statuts a été élaboré. Le Grand Musée d'Afrique est un projet phare de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA), qui vise à mettre en valeur l'Afrique et la richesse de sa culture, de son patrimoine, de son histoire et de sa beauté naturelle

exceptionnelle auprès de ses citoyens et ceux du monde. Il répondra à l'aspiration de l'Afrique à mettre ses ressources culturelles au service du développement et de la justice sociale. Le GMA constituera un pôle continental pour le lancement de négociations en vue du rapatriement des biens culturels du continent ayant fait l'objet d'un trafic illicite.

- Les préparatifs du lancement du Grand Musée de l'Afrique ont été finalisés. Ils incluent la finalisation et l'impression du document du projet du GMA, de la stratégie médiatique ainsi que de la note conceptuelle de ce lancement.
- Les préparatifs de l'exposition continentale, qui sera ouverte au cours du lancement du site temporaire du GMA, ont été finalisés ;
- La promotion de la loi-modèle de l'UA sur la protection des biens et du patrimoine culturels et de la Charte de la renaissance culturelle africaine a été faite à l'occasion de la célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de 1970 de l'UNESCO sur les moyens d'interdire et de prévenir l'importation, l'exportation, et le transfert de propriétés illicites de biens culturels.
- La publication et le lancement d'un numéro thématique de la revue scientifique du CELHTO sur la question de la restitution des biens culturels africains.

#### *D. Langues africaines et traditions orales*

- L'ACALAN a lancé la Semaine des langues africaines à Ouagadougou (Burkina Faso), du 27 au 30 juillet 2021, en collaboration avec le Gouvernement du Burkina Faso. Cet événement important, qui se tiendra chaque année du 24 au 30 janvier, doit être observé par tous les États membres de l'Union africaine, pour marquer la pertinence des langues et des cultures africaines en Afrique et dans la diaspora africaine, comme moment exceptionnel de l'identité africaine. Elle vise également à démontrer le rôle des langues africaines dans l'intégration, le développement et la paix durable en Afrique, à sensibiliser les États membres de l'Union africaine à l'accélération de l'élaboration des politiques linguistiques nationales dans le cadre du Plan d'action linguistique pour l'Afrique de l'Union africaine, et à promouvoir ainsi l'utilisation des langues africaines dans tous les domaines de la vie, notamment comme langues officielles et langues d'enseignement, de création et de gestion des connaissances ; et à sensibiliser les Africains à l'importance de la culture africaine, dont les langues africaines constituent une composante importante, dans l'établissement et la promotion d'une culture de paix et de développement durable ;
- L'ACALAN et l'UNESCO ont organisé conjointement une réunion de consultation, les 25 et 26 mai 2021, conformément à la Déclaration des Nations Unies de faire de 2022 - 2032 la Décennie internationale des langues autochtones (IDIL), à la commémoration de la Journée de l'Afrique et au thème de l'année, afin d'élaborer le chapitre africain du

Plan d'action mondial de l'IDIL (2022-2032). Les pratiques exemplaires, notamment dans la mise en œuvre et l'évaluation de l'IDIL (2022-2032) ont été identifiées, et le suivi des initiatives aux niveaux national, régional et mondial a été amélioré. L'ACALAN proposera au CTS-JCS4, une Décennie des langues africaines parallèlement à la Décennie internationale des langues autochtones des Nations Unies 2022 - 2032.

- Le CELHTO a réalisé une étude sur les mécanismes endogènes de prévention, de gestion et de résolution des conflits en Afrique centrale.
- Le CELHTO a organisé un concours assorti des prix sur la collecte de contes et légendes sur les valeurs culturelles africaines.
- La sensibilisation des États membres à la pertinence de la culture en général, de l'histoire et des traditions orales, en particulier dans le processus de développement de notre continent, a été menée par le CELHTO.
- Le renforcement du matériel pédagogique sur les langues africaines grâce à la collection de contes de CELHTO qui sera traduite dans les langues africaines véhiculaires transfrontalières.
- La sensibilisation des parties prenantes à la pertinence des mécanismes traditionnels de gestion des crises et des conflits.

*E. Renforcement des partenariats et de la coopération*

- La reconnaissance de S.E. Kenneth David Kaunda, ancien président de la Zambie, pour sa contribution à la Renaissance culturelle africaine et à l'esprit du Panafricanisme.
- L'engagement renouvelé des États membres, par l'intermédiaire des ministères responsables des Arts, de la Culture et du Patrimoine et des partenaires, à redynamiser le secteur tout en misant sur l'occasion en or que représente l'Année des arts, de la culture et du patrimoine de l'UA.
- Trente-cinq (35) jeunes gens formés à l'entrepreneuriat et à la viabilité du patrimoine grâce au Fonds africain du patrimoine mondial (FAPM).
- Au moins trente (30) experts du patrimoine formés à la gestion du patrimoine en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'Institut de gestion du patrimoine.
- Une vulgarisation accrue de la Journée africaine du patrimoine mondial, célébrée le 5 mai de chaque année, afin de contribuer à l'augmentation du nombre de sites africains sur la prestigieuse liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et au retrait des sites africains de la liste du patrimoine mondial en péril ;

- Des prix ont été décernés à six (6) enfants liés à un contexte de dictée et de promotion des langues africaines.
- La promotion des instruments artistiques, culturels et du patrimoine de l'UA lors de la deuxième (2<sup>e</sup>) Biennale de Luanda sur la culture de la paix, se tiendra à Luanda (Angola), du 27 octobre au 2 décembre 2021.
- La promotion de la mode, de la création, des textiles et de la cuisine africains à l'occasion du Festival de la mode africaine (AFR) se tiendra à Addis-Abeba (Éthiopie), du 14 au 16 octobre 2021.
- La promotion de l'industrie créative de la musique au cours de la 7<sup>e</sup> édition des Trophées de la musique africaine (*All Africa Music Award* (AFRIMA) se tiendra à Lagos (Nigeria), le 21 novembre 2021.
- La coprésidence des réunions du groupe consultatif de l'Afrique créative (CAAG) ont conduit au 2<sup>e</sup> salon et sommet intra-africain sur l'économie créative (CANEX) à Durban (Afrique du Sud).
- L'évaluation du travail décent dans le secteur des arts, de la culture et du patrimoine, réalisée en collaboration avec l'OIT et l'UNESCO.
- Les prix décernés à vingt (20) conteurs, étudiants et chercheurs pour la collecte d'histoires d'Afrique occidentale et centrale sur les valeurs traditionnelles africaines.

#### IV. IMPACT

9. Les activités de plaidoyer et de vulgarisation du thème de l'année de l'UA de 2021 ont été menées à différents niveaux, notamment des ministres, des membres du Parlement, des travailleurs et des experts du secteur culturel, des médias, des jeunes, de la base et des communautés. Les activités menées dans le cadre du thème de l'année ont contribué à la vulgarisation et à l'augmentation de la visibilité du travail dans les domaines des arts, de la culture et du patrimoine effectué au niveau continental.

10. Avec l'entrée en vigueur de la Charte de la Renaissance culturelle africaine, la validation du Plan d'action révisé de l'UA sur les industries culturelles et créatives, et l'adoption de la loi-type de l'UA sur la protection des biens et du patrimoine culturels, les conditions sont réunies au niveau de la politique continentale pour que le secteur soit redynamisé et relancé, afin qu'il contribue de manière efficace à l'économie du continent et à la Zone de libre-échange continentale. Une promotion plus forte et agressive des instruments s'avère nécessaire pour un plus grand impact et une mise en œuvre par l'ensemble des parties prenantes.

11. La mise en œuvre du thème de l'année de l'UA de 2021 a également permis de mettre en avant divers partenaires dans le secteur des arts, de la culture et du patrimoine et à partager leurs événements et activités ainsi qu'à renforcer leur collaboration avec la Commission de l'UA dans le secteur des arts, de la culture et du patrimoine. Il existe d'excellentes perspectives pour de futurs projets de collaboration.



Ces partenariats manquent dans le secteur des arts, de la culture et du patrimoine et leur avènement aujourd'hui doit être fortement salué et pris en compte.

## **V. ENSEIGNEMENTS TIRÉS**

12. Le thème approuvé de l'année 2021 sur les arts, la culture et le patrimoine a permis de confirmer davantage que le secteur peut être redynamisé, et que sa contribution à l'intégration continentale, à l'identité africaine, à la consolidation de la paix et au développement socio-économique est incontestable.

13. Au départ, aucun budget n'a été alloué à la mise en œuvre du thème de l'année. Le budget supplémentaire demandé et approuvé pour la mise en œuvre des activités essentielles inscrites dans la feuille de route du thème de l'année 2021 était important. Certaines de ces activités n'auraient pas pu être mises en œuvre sans ce budget supplémentaire.

## **VI. RECOMMANDATIONS ET ACTIONS DE SUIVI**

14. Les États membres qui ne l'ont pas encore fait sont vivement encouragés à ratifier la Charte de la Renaissance culturelle africaine ou à y adhérer, afin d'assurer une ratification universelle et une mise en œuvre massive de cet instrument.

15. Les Statuts de la Commission africaine de l'audiovisuel et du cinéma ont été approuvés par la 32<sup>ème</sup> Session de la Conférence de l'UA qui s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), en février 2020. À ce jour, aucun État membre n'a ratifié cet instrument de l'économie créative. Les États membres sont invités à ratifier cet important instrument qui permettra de promouvoir le développement du secteur.

16. La mise en œuvre opérationnelle du secrétariat temporaire de la Commission africaine de l'audiovisuel et du cinéma (AACC), qui sera accueilli par le Gouvernement du Kenya, va permettre de redynamiser le développement de l'économie créative de l'audiovisuel et du cinéma sur le continent et d'assurer sa contribution à l'économie. Le lancement du secrétariat temporaire de l'AACC doit constituer une priorité, en 2022.

17. Certaines des activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du thème de l'année 2021 de l'UA se sont déroulées en ligne et ont donc été annulées/reportées en raison des restrictions imposées par la pandémie Covid-19. Le lancement du site temporaire du Grand Musée de l'Afrique (GMA), qui devait avoir lieu sur place en juillet 2021, a dû être reporté en raison de la troisième vague de la pandémie de Covid-19 en Algérie. Il faut accorder la priorité au lancement du site temporaire du GMA.

18. Afin de construire le site permanent du Grand Musée de l'Afrique, projet phare de l'Agenda 2063 de l'UA, il faut mettre en œuvre une stratégie solide et complète de mobilisation des ressources. Les États membres sont donc invités à soutenir fermement ce projet dans le secteur des arts, de la culture et du patrimoine et ses activités de mobilisation des ressources.

19. La loi-modèle de l'Union africaine sur la protection des biens et du patrimoine culturels est un outil continental solide visant à guider les États membres dans

l'élaboration ou le renforcement des lois nationales en matière de protection des biens culturels et donc de lutte contre le trafic illicite. Il s'avère nécessaire de poursuivre la vulgarisation et la diffusion de cet instrument politique.

20. Il est également nécessaire d'établir des plateformes plus créatives et interactives afin de promouvoir et d'établir le profil du secteur des arts, de la culture et du patrimoine du continent et de créer davantage de possibilités de financement de projets et programmes dans ce domaine. La mise en œuvre par les États membres de la décision AU/Dec.772 de la Conférence sur l'allocation de 1 % des budgets nationaux au secteur des arts, de la culture et du patrimoine d'ici à 2030 constitue un pas dans la bonne direction.

21. Les ministères responsables de la Culture ou de l'Éducation dans les États membres sont encouragés à répondre à la demande de l'ACALAN d'établir des structures linguistiques nationales pour servir d'institutions focales, comme le stipulent les Statuts de l'ACALAN. Ceci permettra d'améliorer les activités de l'ACALAN dans beaucoup d'États membres.

**ANNEXE 1:**

**ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU THÈME DE L'ANNÉE 2021 DE L'UA : « ARTS, CULTURE ET PATRIMOINE : LEVIERS POUR CONSTRUIRE L'AFRIQUE QUE NOUS VOULONS »**

1. Forum virtuel des ministres responsables des Arts, de la Culture et du Patrimoine pour lancer le thème de l'année 2021 de l'UA, mars 2021.
2. Réunion des partenaires du secteur des arts, de la culture et du patrimoine pour vulgariser le thème de l'année 2021 de l'UA, mars 2021.
3. Atelier de validation du Plan d'action révisé de l'UA pour les industries culturelles et créatives, mars 2021.
4. Séminaire en ligne du Parlement panafricain sur le thème de l'année 2021 de l'UA, avril 2021.
5. Deuxième (2e) édition du Forum ASWAN sur la paix et le développement durables, mars 2021.
6. Réunion virtuelle sur les sites de mémoire et la Convention du patrimoine mondial, avril 2021.
7. Forum des jeunes du Fonds africain du patrimoine mondial (FAPM), mai 2021.
8. Célébration de la Journée africaine du patrimoine mondial par le CELHTO et l'Organisation mondiale islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (CIEM).
9. Célébration du 50e anniversaire de la Convention de l'UNESCO de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels.
10. Séminaire en ligne organisé conjointement par la CUA, le CICR et l'IPSS sur le thème de l'année 2021 de l'UA, mai 2021.
11. Lancement au niveau continental de l'entrée en vigueur de la Charte de la Renaissance culturelle africaine et célébration de la Journée de l'Afrique, mai 2021.
12. Célébration de la Journée de l'Afrique organisée par le Groupe des ambassadeurs africains dans divers pays, mai 2021.
13. Atelier de l'UNESCO sur les nouvelles approches pour la rénovation de l'enseignement de l'histoire et l'apprentissage de l'Afrique, mai 2021.

14. Série de dialogues sur l'Afrique organisée par le Bureau du conseiller spécial pour l'Afrique des Nations Unies (OSAA) sur le thème de l'année 2021 de l'UA, mai 2021.
15. Onzième (11<sup>e</sup>) célébration de la Journée africaine des frontières organisée en collaboration avec le Programme des frontières de l'Union africaine (AUBP).
16. Le Pavillon africain lors de la 74<sup>ème</sup> édition du Festival de Cannes, juillet 2021.
17. Célébration de la journée de l'intégration africaine dans le cadre de la promotion du thème de l'année 202 de l'UA, juillet 2021.
18. Lancement de la Semaine des langues africaines, juillet 2021.
19. Séminaire en ligne sur la conservation et le développement du patrimoine culturel immatériel pour les pays anglophones d'Afrique, du 19 au 30 juillet 2021.
20. Décision sur la 7<sup>ème</sup> édition des Trophées de la musique africaine (*All Africa Music Awards* (AFRIMA)).
21. Deuxième réunion de la Plate-forme interagences de l'UNESCO sur la culture pour le développement durable (IPCSD) - 30 septembre 2021.
22. La troisième Conférence sur le partenariat académique euro-africain : « Bâtir l'avenir ensemble : Le rôle de la coopération universitaire dans l'élaboration d'un nouveau projet d'intégration socio-économique pour la jeunesse » - Septembre 2021.
23. Relance du projet sur les routes de la libération en Afrique australe.
24. La 2<sup>e</sup> Biennale de Luanda sur la culture de la paix, Luanda (Angola), octobre 2021.
25. Le jury de la CUA et l'événement parallèle sur la vulgarisation des Statuts de la Commission africaine de l'audiovisuel et du cinéma (CAAC) à l'occasion de la 27<sup>e</sup> édition du FESPACO, octobre 2021.
26. Cinquième (5<sup>e</sup>) édition du Festival de la mode africaine (AFR), Addis-Abeba, (Ethiopie), octobre 2021.
27. Deuxième (2<sup>e</sup>) Salon et Sommet Intra-Africain sur l'Economie Créative (CANEX), Durban (Afrique du Sud), novembre 2021.
28. Septième (7<sup>e</sup>) édition des Trophées de la musique africaine (*All Africa Music Awards* (AFRIMA)), novembre 2021.
29. Atelier continental d'experts sur la restitution/retour des biens culturels et du patrimoine, novembre/décembre 2021.



**ANNEXE 2 :**

**ACTIVITÉS PRIORITAIRES À RÉALISER EN 2022 DANS LE CADRE DU THÈME DE L'ANNÉE 2021 DE L'UA**

1. Lancement du site temporaire du Grand Musée de l'Afrique, projet phare de l'Agenda 2063 de l'UA, qui sera accueilli par la République algérienne démocratique et populaire au nom du continent.
2. Lancement du Secrétariat temporaire de la Commission africaine de l'audiovisuel et du cinéma (CETA), dont le siège sera à Nairobi, au Kenya.
3. Plaidoyer et sensibilisation en faveur de la ratification des Statuts de la Commission africaine de l'audiovisuel et du cinéma (AACC).
4. Finalisation du projet de Position africaine commune sur la restitution des biens et du patrimoine culturels.
5. Vulgarisation et diffusion de la loi-type de l'UA sur la protection des biens et du patrimoine culturels.
6. Organisation du 6ème Congrès culturel panafricain (PACC6).
7. Organisation de la deuxième (2<sup>e</sup>) Conférence panafricaine des écrivains (PACW2).
8. Organisation du deuxième (2<sup>e</sup>) Sommet de l'Afrique créative (CANEX).
9. Élaboration du projet de politique continentale d'éducation artistique
10. Organisation du Forum virtuel des chefs traditionnels.
11. Étude sur les mécanismes endogènes de prévention, de gestion et de résolution des conflits en Afrique centrale et de l'Est.
12. Finalisation de l'évaluation sur le travail décent dans le secteur des arts, de la culture et du patrimoine et des activités et programmes subséquents pour le travail décent dans ce secteur.

**PROJET**  
**DÉCISION SUR LE RAPPORT ANNUEL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE**  
**DE ROUTE POUR LE THÈME DE L'ANNEE 2021: « ARTS, CULTURE ET**  
**PATRIMOINE : LEVIERS POUR L'ÉDIFICATION DE L'AFRIQUE QUE NOUS**  
**VOULONS »**

**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** du Rapport annuel sur la mise en œuvre de la Feuille de route pour le Thème de l'Année 2021, intitulé « **Arts, Culture et Patrimoine : Leviers pour l'édification de l'Afrique que Nous Voulons** » qui porte sur les étapes franchies et les résultats obtenus et qui contient des recommandations et propose des actions de suivi ;
2. **PREND ÉGALEMENT NOTE** des activités qui restent à mettre en œuvre dans le cadre du thème de l'année 2021 de l'UA, y compris le lancement du site temporaire du Grand Musée d'Afrique (GMA), qui est un projet phare de l'Agenda 2063 de l'UA, établi à Alger (Algérie) et le démarrage de ses activités; le lancement du Secrétariat temporaire de la Commission africaine de l'audiovisuel et du cinéma (CAAC) à Nairobi, (Kenya); la finalisation du projet de Position africaine commune sur la restitution des biens culturels et l'évaluation de la situation en ce qui concerne le travail décent dans les arts, la culture et le patrimoine ; et
3. **DEMANDE** aux États membres, aux Communautés économiques régionales (CER), aux institutions culturelles panafricaines et aux partenaires de participer au lancement du site temporaire du Grand Musée d'Afrique et du Secrétariat temporaire de la Commission africaine de l'audiovisuel et du cinéma et à la finalisation du projet de position africaine commune sur la restitution des biens et du patrimoine culturels ;
4. **DEMANDE** à tous les Etats membres, aux Communautés économiques régionales (CER), aux institutions culturelles panafricaines, aux institutions des Nations Unies et aux partenaires dans le secteur des arts, de la culture et du patrimoine de continuer à soutenir la mise en œuvre des activités et des programmes dans le cadre du Thème de l'UA pour l'Année 2021, puisque la mise en œuvre des activités au titre du Thème de l'UA pour l'Année 2021 a été prolongée jusqu'au mois de décembre 2022.

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

2022-01-20

# Progress Report on the implementation of the Theme of the Year 2021

African Union

DCMP

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/10375>

*Downloaded from African Union Common Repository*